

Délibération n° 25-0301

CFVU DU 13 FEVRIER 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 FEVRIER 2025.

- **La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 13 mars 2025 réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric Hoffmann, vice-président de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance du 06 février 2025.

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 13/03/2025.*

Présents	20
Représentés	8
Abstention(s)	1
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Alexandre PERAUD.

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 06 février 2025 -

Etaient présents :

Mme DURRANS, M. ESTEVEZ, M. MBONDOBARI, M. FOUCAUD, M. GOFFETTE-LEGER, M. HOFFMANN, M. LE BOURDONNEC, M. MBONDOBARI, Mme NACHTERGAEL, Mme PETIT, Mme PINEDE, Mme SADLAN, Mme SANTA CRUZ, Mme GROULT, M. CADET, M. JAILLET, Mme LOUPIT, M. PETIT, Mme ROQUES, M. GIBAUD.

Etaient représentés :

M. ARCELIN, M. BARRY, Mme BELAROUSSI, M. FERNANDEZ, M. GISSOU, Mme GONZALEZ SCAVINO, M. ROUX, Mme SCHALLER, M. MAURIN, Mme OTHABURU.

Etaient invités :

Mme COMONT, Mme COULON, Mme DUPUY, Mme LEBRAUD, Mme LE COZ THOUVAIS, Mme MIRAS, M. RIGOLLET, Mme ROCHETTE, M. VALAT, Mme VIAUD.

M. Hoffmann ouvre la séance à 9h05.

Nombre de membre présents	20
Nombre de membres représentés	10

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

Résultat du vote :

Votants :	30
Suffrages exprimés :	30
Pour :	30

☞ La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024.

II/ AVENANT À LA CONVENTION DE DOUBLE DIPLOME ENTRE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITA CA'FOSCARI VENEZIA, RELATIVE A LEURS MASTERS RESPECTIFS EN PHILOSOPHIE

M. Valat précise que cet avenant répond à deux nécessités : d'une part, la modification de la maquette de formation du partenaire et, d'autre part, la prise en compte d'une demande spécifique de ce dernier visant à accorder un délai supplémentaire à ses étudiants pour la rédaction de leur mémoire. Il a été convenu que les étudiants concernés pourront soutenir leur mémoire jusqu'au 15 décembre. À défaut, ils devront se réinscrire à l'année universitaire suivante afin de pouvoir bénéficier du double diplôme.

Résultat du vote :

Votants :	30
Suffrages exprimés :	30
Pour :	30

➤ **La CFVU émet un avis favorable à l'avenant n°1 à la convention de double diplôme entre l'université Bordeaux Montaigne et l'università CA'Foscari Venezia, relative à leurs masters respectifs en philosophie**

III/ MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 28/11/2024 RELATIVE AUX CRITÈRES GÉNÉRAUX D'EXAMEN DES VŒUX 2025 DES BUT

Mme Miras explique que, lors du précédent vote des critères généraux d'examen des vœux (CGEV) pour les BUT, certaines consignes de paramétrage de Parcoursup n'étaient pas encore connues. L'IUT ayant demandé des pièces complémentaires refusées ensuite par Parcoursup, la commission d'examen des vœux a donc décidé de s'appuyer sur d'autres éléments du dossier, telle que la lettre de motivation et les bulletins de notes et la fiche avenir. Cette délibération a pour objet la mise en conformité avec les éléments portés à la connaissance des candidats.

Résultat du vote :

Votants :	30
Suffrages exprimés :	30
Pour :	30

➤ **La CFVU émet un avis favorable à la modification de la délibération du 28/11/2024 relative aux critères généraux d'examen des vœux 2025 des BUT**

IV/ MOTION DE L'IUT RELATIVE AUX CRITÈRES GÉNÉRAUX D'EXAMENS DES VŒUX PARCOURSUP 2025

Mme Pinede explique que l'IUT regrette le refus de Parcoursup d'autoriser la création de pièces complémentaires dans les CGEV, au motif que les informations qu'elles contiennent peuvent figurer dans la lettre de motivation. Les enseignants estiment pourtant que ces éléments sont essentiels pour une sélection juste et éclairée des candidats. La restriction des éléments d'appréciation conduit à une uniformisation des dossiers, limitant la capacité à évaluer la diversité des parcours et renforçant les inégalités sociales en favorisant les candidats bénéficiant d'un meilleur accompagnement dans la rédaction de leur lettre. C'est dans ce contexte que le conseil de l'IUT Bordeaux Montaigne a rédigé cette motion.

M. Hoffmann dit que cela sera remonté auprès du Rectorat. Il partage l'avis de Mme Pinède sur le fait que la suppression des pièces demandées privilégie les critères académiques.

Mme Nachtergael s'interroge sur la justification du refus de documents supplémentaires par Parcours, alors que la sélection est faite par l'établissement, et demande s'il est possible de paramétrer la lettre de motivation.

Mme Miras répond que seules les pièces jugées redondantes ont été refusées, notamment celles portant sur la motivation, déjà abordée dans la lettre, même si les questions posées sur les motivations étaient plus précises. L'argument avancé repose sur la simplification du dossier pour les élèves en période de baccalauréat, certaines questions étant considérées comme trop détaillées, longues à préparer ou d'un niveau parfois trop avancé. Elle dit qu'il faudrait que Parcoursup crée un champ permettant de préciser les points attendus dans la lettre de motivation.

Mme Pinede souligne qu'à l'IUT Bordeaux Montaigne, les options en information-communication sont indépendantes contrairement aux autres IUT ; certains candidats ne font pas la distinction par exemple entre des spécialités comme « communication des organisations » et « information numérique dans les organisations ». Leur demander des éléments d'argumentation pouvaient les aider à expliciter leur choix.

M. Valat s'étonne qu'on demande aux établissements de départager les candidats en cas de forte demande, tout en leur refusant la liberté de définir pleinement leurs critères de sélection. Ce constat partagé par d'autres universités sera remonté au ministère. Il donne l'exemple d'une formation qui ne pratiquait aucune sélection mais qui, face à une augmentation du nombre de candidatures, a souhaité exiger une lettre de motivation. Cette demande a été refusée au motif qu'elle n'avait pas été requise l'année précédente.

M. Petit rappelle que la liste « UNEF-EBM » qu'il représente reste opposé à la sélection dans l'enseignement supérieur. Il annonce donc, que même s'il comprend les arguments avancés par l'IUT, sa liste s'abstiendra.

Résultat du vote :

Votants :	30
Suffrages exprimés :	19
Abstention :	11
Pour :	19

➔ **La CFVU émet un avis favorable à la motion de l'IUT relative aux critères généraux d'examens des vœux Parcoursup 2025**

V/ CALENDRIER UNIVERSITAIRE GÉNÉRAL 2025/2026

M. Valat rappelle que le calendrier est établi sur la base de deux semestres de 14 semaines. Il précise que les périodes des vacances universitaires sont harmonisées au mieux avec les autres établissements du site et les congés d'automne, d'hiver et de printemps sont positionnés sur la 2^{ème} semaine des vacances scolaires de la zone A.

- Rentrée universitaire : 01/09/2025,
- 1er semestre : du 08/09/2025 au 19/12/2025,
 - Périodes d'interruption des enseignements : du 27/10 au 31/10/2025,
 - Vacances universitaires : du 22/12/2025 au 02/01/2026,
 - Session examen du semestre 1 : 05/01 au 10/01/2026,
- 2ème semestre : du 12/01/2026 au 30/04/2026,
 - Périodes d'interruption des enseignements : du 16/02 au 20/02/2026,
du 13/04 au 17/04/2026,
 - Session examen du semestre 2 : 04/05 au 13/05/2026,
 - Session rattrapage semestres 1et 2 : 17/06 au 30/06/2026,
- Fin de l'année universitaire : 31/08/2026 (sauf pour les Master 2 et les licences professionnelles : fin de l'année universitaire le 30/09/2026 révolu).

M. Valat souligne que le principal point de tension concerne l'enchaînement entre la 1^{ère} et la 2^{ème} session, afin de trouver un bon équilibre entre, laisser un temps de correction suffisant pour les enseignants et laisser le temps au service des examens d'organiser la 2^{ème} session. Il a été décidé en bureau de CFVU, de repousser la publication des résultats de la 1ère session au 1er juin 2026, avec une publication des épreuves de la 2ème session prévue le 11 juin 2026.

Il fait remarquer par ailleurs que le 31 août 2026 est un lundi. Cela aura un impact sur les dates de prérentrée pour l'année universitaire 2026/2027. La question qui se pose, est de savoir s'il est envisageable de débiter la prérentrée dès la fin août, sachant que si on ne le fait pas, cela aura un impact sur le nombre de semaines de cours du 1er semestre 2026.

M. Hoffmann évoque une alternative consistant à compresser la semaine de prérentrée sur quatre jours au lieu de cinq. Toutefois, cette solution s'avère complexe, car de nombreux groupes d'étudiants bénéficient d'un accompagnement spécifique lors de cette semaine. Il précise par ailleurs que le service des examens s'efforce d'optimiser l'organisation des sessions, notamment en plaçant en mai les examens à fort effectif en priorité afin d'accorder aux enseignants un délai de correction plus confortable.

M. Petit déclare qu'il n'est pas favorable à une prérentrée le 31 août car des étudiants peuvent encore travailler à cette date.

M. Jaillot dit qu'il n'est en effet pas souhaitable de commencer le 31 août mais que la DOSIP a exprimé l'impossibilité de réduire à quatre jours la semaine de prérentrée.

M. Hoffmann indique encore une autre possibilité qui serait d'accueillir le lundi de la rentrée quelques groupes qui n'auraient pas de cours ce jour-là. Il faudra en rediscuter avec la DOSIP.

M. Valat précise que le problème du 31 août a été identifié mais ne fait pas partie de la délibération sur le calendrier général 2025/2026.

Résultat du vote :

Votants :	30
Suffrages exprimés :	30
Pour :	30

➔ **La CFVU a approuvé le calendrier universitaire général 2025/2026.**

VI/ CALENDRIER DES FORMATIONS EN EVALUATION CONTINUE INTEGRALE (ECI) 2025/2026

M. Hoffmann rappelle que ce calendrier a un découpage en nombre de semaines un peu différent et surtout plus long car il n'y a pas de session d'examen, ni de rattrapage à organiser. En revanche, les périodes de vacances sont identiques à celles du calendrier général.

- Rentrée universitaire : 01/09/2025,
- 1er semestre : il comporte 15 semaines, du 08/09/2025 au 10/01/2026,
 - Périodes d'interruption des enseignements : du 27/10 au 31/10/2025,
 - Vacances universitaires : du 22/12/2025 au 02/01/2026,
- 2ème semestre : il comporte 17 semaines, du 12/01/2026 au 22/05/2026,
 - Périodes d'interruption des enseignements : du 16/02 au 20/02/2026,
du 13/04 au 17/04/2026,

Résultat du vote :

Votants :	30
Suffrages exprimés :	30
Pour :	30

➔ **La CFVU a approuvé le calendrier des formations en évaluation continue intégrale 2025/2026.**

VII/ CALENDRIER 2025/2026 DE L'ÉCOLE DOCTORALE

M. Hoffmann précise que ce calendrier a déjà été présenté devant différentes instances et comportent un certain nombre d'éléments d'inscription.

Mme Nachtergaele souligne que la durée de la campagne d'inscription est courte et indique que cela rend impossible la mise en place d'une cotutelle. Elle précise que la constitution d'un dossier doctoral est complexe et que les délais d'ouverture d'Apoflux et de dépôt des dossiers sont insuffisants, en particulier pour les étudiants étrangers. Un peu plus de souplesse serait nécessaire.

M. Hoffmann répond que cette problématique sera remontée à l'école doctorale chargée d'établir ce calendrier. Il ajoute que les doctorants peuvent anticiper certaines étapes en préparant leur dossier en amont, tout en reconnaissant que les délais restent contraints.

Résultat du vote :

Votants :	30
Suffrages exprimés :	30
Pour :	30

➤ ***La CFVU a approuvé le calendrier 2025/2026 de l'école doctorale.***

VIII/ CALENDRIER 2025/2026 DES FORMATIONS DE LA CITÉ DES LANGUES ÉTRANGÈRES, DU FRANÇAIS ET DES FRANCOPHONIES (CLEFF)

M. Rigollet présente chaque calendrier spécifique des différentes formations proposées par les deux départements de la CLEFF :

- Pour le Département d'Études de Français Langue Étrangère (DEFLE) :
 - Les cours du jour de français langue étrangère pour étudiants étrangers
 - Le Diplôme d'Aptitude d'Enseignement du Français Langue Etrangère (DAEFLE)
 - Les cours du soir de français langue étrangère.

- Pour le Département des Langues du Monde (DLM) :
 - Les cours du soir en langues étrangères
 - Les Certifications de Langues de l'Enseignement Supérieur et de Bordeaux Montaigne

Résultat du vote :

Votants :	30
Suffrages exprimés :	30
Pour :	30

➤ ***La CFVU a approuvé le calendrier 2025/2026 de la CLEFF.***

IX/ CALENDRIER 2025/2026 DU DIPLÔME D'ACCES AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES (DAEU)

M. Viaud présente le calendrier du DAEU qui est annualisé et qui se déroule sur 11 semaines au 1^{er} semestre et 13 semaines au 2^{ème} semestre. Un examen de contrôle continu qui prépare à la session d'examen de mai est organisé sur décembre et janvier. Une 2^{ème} session est prévue en juin.

Elle précise que des dispositifs particuliers (DDP) sont mis en place entre la 1^{ère} et la 2^{ème} session. Ces enseignements permettent aux étudiants ayant échoué de rencontrer leurs enseignants afin de faire le point sur la méthodologie et de préparer au mieux leur rattrapage.

- Rentrée : 19 septembre pour le présentiel et le 20 septembre pour l'enseignement à distance
 - du 22 septembre au 12 décembre 2025 hormis la semaine de vacances de la Toussaint (27/10-01/11), soit 11 semaines
 - du 12 janvier au 24 avril 2026 hormis les vacances d'hiver (16-20/02) et vacances de printemps (13-17/04), soit 13 semaines
 - 6 samedis : méthodologie (27/09) et 5 regroupements EAD (dates à déterminer)
 - Rattrapage des cours - optionnel (27- 30/04)
 - DPP (dispositifs pédagogiques particuliers) entre les deux sessions d'examens terminaux (01-05/06)

Résultat du vote :

Votants :	30
Suffrages exprimés :	30
Pour :	30

👉 **La CFVU a approuvé le calendrier 2025/2026 du DAEU.**

X/ L'ÉVALUATION DES FORMATIONS ET RESULTATS 2023/2024

Mme Dupuy explique qu'une campagne annuelle permet d'évaluer la quasi-totalité des formations de l'université, conformément aux cadrages ministériel et institutionnel, ainsi qu'aux engagements pris dans le cadre des contrats d'établissement. L'enquête, menée en ligne entre mars et avril, concerne les formations de Licence, Master, BUT, LP, DU Préparation CAPES et préparation à l'agrégation. Il existe un questionnaire principal, paramétré par type de diplôme et/ou par apprenant et un questionnaire spécifique pour les diplômes particuliers comme le DAEU et les cours du soir en langues, les DU et l'école doctorale. Le calendrier a été avancé et resserré sur deux mois pour permettre aux responsables pédagogiques d'obtenir des résultats partiels avant leurs conseils de perfectionnement. Les résultats statistiques définitifs (hors commentaires) seront accessibles sur l'ENTP afin que chaque enseignant puisse consulter les données de sa formation. Lors de la dernière enquête, 13 019 étudiants ont été interrogés, avec un taux de participation de 26,3 %, variable selon le type de diplôme et le niveau.

En 2023/2024, 8 étudiants sur 10 estiment avoir progressé au cours de l'année, mais 35 % déclarent avoir souvent rencontré des difficultés, principalement liées à un manque de connaissances de base, à des problèmes méthodologiques et au rythme de la formation. Le questionnaire interroge également les étudiants sur leur projet pour l'année suivante : en L1, la majorité souhaite poursuivre à UBM, tandis qu'en L3, 46 % envisagent de rejoindre un autre établissement, un constat qui fera l'objet d'une étude approfondie lors de la prochaine enquête. En BUT3, 53 % souhaitent poursuivre une formation. Enfin, l'évaluation globale de l'année est positive pour 83 % des répondants, avec toutefois une mauvaise appréciation chez les étudiants en M2 MEEF (46%).

Mme Sadran estime intéressant d'approfondir l'analyse des 35% d'étudiants qui rencontrent des difficultés pour mieux les identifier.

M. Petit demande si dans les résultats qualitatifs des MEEF il y a des points particuliers sur lesquels nous pourrions avoir une action.

Mme Santa-Cruz répond que le problème pour le master MEEF est national et est lié à la structure même du MEEF. Les étudiants ont à la fois un concours à préparer qui est très exigeant, des stages où ils sont en responsabilités de classe et où ils doivent monter des séquences de cours ainsi qu'un mémoire de recherche à rédiger. Ils arrivent épuisés au moment du concours. Elle comprend qu'ils soient déçus et stressés par cette formation.

M. Jaillet estime que l'écart d'appréciation entre les étudiants en MEEF et ceux en préparation au CAPES, malgré des enseignements identiques, s'explique par la structure même du diplôme. Il souligne que cette organisation, imposée au niveau national et non par l'UBM, rend le cursus difficilement soutenable pour les étudiants, conséquence des réformes successives des MEEF. En dehors de ce cadre national sur lequel l'université n'a pas de prise, il note que les diplômes de l'UBM sont globalement bien perçus par les étudiants, ce qui est un point positif.

M. Mbondobari s'interroge sur le désir des licences 3 à ne pas rester à UBM. Il demande si cela est lié à l'attractivité des masters de l'UBM.

Mme Dupuy répond que c'est une possibilité mais que cela reste très spécifique à chaque formation et repose sur de multiples facteurs. Dans certain cas, comme en LEA par exemple, le manque de places en master empêche d'accueillir l'ensemble d'une promotion de licence. Elle annonce que ce sujet sera approfondi lors de la prochaine

enquête afin d'obtenir des données quantitatives. Par ailleurs, l'Observatoire des étudiants effectuera un suivi de cohortes à partir des bases de données nationales pour mieux comprendre où partent nos étudiants.

Mme Nachtergaele revient sur les difficultés des étudiants liées au rythme de la formation et s'interroge sur leur nature afin de mieux cerner les leviers d'action possibles. S'agit-il du rythme quotidien, de l'enchaînement des semestres, de la charge de travail ou encore du manque de temps pour l'assimilation des connaissances ? Ces difficultés peuvent recouvrir diverses réalités.

Mme Dupuy répond qu'une question supplémentaire pourra être ajoutée au questionnaire afin de permettre aux étudiants de préciser ces aspects. Il sera également envisagé d'inclure des modalités spécifiques sur la charge de travail personnel afin de mieux distinguer cet aspect du rythme global de la formation.

M. Hoffmann remercie Mme Dupuy pour cette présentation et invite les enseignants à contacter les responsables de formation pour connaître le détail par formation avec des données qualitatives.

XI/ BILAN DES SUBVENTIONS PROJETS FSDIE 2024

Mme Rochette rappelle que Le Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) aides aux projets permet de financer les projets des associations étudiantes de l'université Bordeaux Montaigne, de l'IUT et également des associations étudiantes externes. Son enveloppe budgétaire était de 50 000€ pour 2023/2024.

Trois commissions sont organisées par année universitaire : en novembre, en mars et en juin.

- En mars 2024 : financement 9 projets essentiellement culturels et pour une majorité d'associations étudiantes externes pour un montant de 17 110 €.
- En juin 2024 : financement 9 projets sur 10 présentés, avec une majorité de projets culturels, humanitaires et solidaires essentiellement pour des associations d'UBM pour un montant de 18 110 €.
- En novembre 2024 : financement 11 projets sur 13 présentés, avec une majorité de projets culturels et de voyage, pour un montant de 14 376 €.

Elle constate une augmentation significative de la demande par rapport à 2023. Le budget 2024 a été dépensé presque en totalité. Elle note également une amélioration de la qualité des projets associatifs puisque plus de 90% des projets ont été acceptés en 2024, contre seulement 75% en 2023.

Le principal motif de refus des subventions reste le manque de clarté et de cohérence du budget et les projets des associations strictement pédagogiques qui n'entrent pas dans les critères du FSDIE aide aux projets.

M. Hoffmann rappelle que les projets pédagogiques sont subventionnés, soit par le Fond de Soutien Pédagogique (FSP), soit par les UFR.

M. Gibaud souhaiterait obtenir des précisions sur la temporalité entre le dépôt des demandes et la réalisation des projets, ainsi que sur les critères retenus pour l'attribution ou non des financements. Il estime qu'il serait aussi intéressant de connaître les projets qui bénéficient simultanément du soutien du FSDIE et du dispositif Culture Actions du CROUS.

Mme Rochette précise que toutes les dates des commissions et les délais de dépôt des dossiers sont communiquées aux associations en début d'année pour qu'elles puissent s'organiser. Un document recensant les différentes subventions disponibles sur le territoire, incluant celles du CROUS, des mairies et d'autres dispositifs, leur est transmis. Elle invite également les associations à se rapprocher du CROUS si leur projet répond aux critères du programme Culture Actions, tout en précisant qu'elle ne dispose d'aucun historique des aides accordées par cet organisme.

Concernant les critères d'attribution des financements, elle explique qu'ils varient en fonction de plusieurs éléments. L'attention est portée sur les efforts pour faire baisser les coûts, les cofinancements, la location de matériel, les engagements en faveur du développement durable, privilégiant par exemple l'usage de matériel de seconde main. Mais le jury évalue les projets de manière globale, en tenant compte à la fois du budget et de la cohérence du projet.

XII/ BILAN DE L'AUTO-APPRENTISSAGE EN LANGUE SUR E-CAMPUS

M. Valat rappelle qu'en 2022, la réglementation imposait une certification en langue pour valider une licence, mais cette obligation a été annulée par le Conseil d'État. L'établissement a néanmoins souhaité maintenir l'accès aux langues via la plateforme Altissia. Des cours en autoapprentissage dans 13 langues ont été progressivement mis à disposition sur E-campus pour les étudiants et l'ensemble de la communauté universitaire.

Depuis novembre 2024, les étudiants de L3 peuvent suivre des enseignements en anglais et en espagnol et obtenir une attestation de niveau après un test d'une heure sur Altissia. Trois sessions sont prévues en mars, avril et juin. À ce jour, 199 tests ont été passés en anglais avec un taux de réussite de 63 %, et 60 en espagnol avec un taux de réussite de 80 %.

L'usage de la plateforme varie selon les langues, avec une fréquentation plus importante pour l'anglais, l'espagnol, l'italien et l'allemand. Il a également été proposé aux enseignants d'intégrer cet outil dans leurs cours. Cela a été utilisé dans le cadre des cours d'allemand au 1^{er} semestre et est prévu dans le cadre de l'UE d'anglais au 2^{ème} semestre.

Mme Sadran souligne que cette plateforme représente un coût important de 47 000 € par an sur un contrat de trois ans, ce qui nécessitera une décision sur son avenir à l'issue de cette période. En attendant, les enseignants de l'UE de langue ont été sollicités pour l'intégrer dans leurs cours en ligne, une démarche est actuellement en cours de mise en place.

M. Valat fait remarquer que le manque de fréquentation de cette plateforme est peut-être dû à un déficit d'information et de communication sur cette plateforme.

XIII/ BILAN DE LA SESSION D'EXAMENS - JANVIER 2025

Mme Lebraud annonce que la session de janvier s'est bien déroulée, avec un taux de présence d'étudiants stable (79%) par rapport à l'année précédente. Elle note une légère hausse du nombre d'épreuves due à l'intégration de nouvelles formations (basque et licence de coréen) et souligne la persistance d'épreuves à petits effectifs, principalement pour les étudiants en régime dispensé. Elle indique que les épreuves de QCM sont nombreuses et évoque également l'idée de passer les QCM en distanciel afin de libérer des salles.

M. Valat rappelle que les épreuves de QCM se font sur des formats très courts qui mobilisent beaucoup de ressources en personnel et en salles. Cependant, après concertation avec les enseignants, la plupart s'opposent à un passage en ligne en raison des risques liés à l'intelligence artificielle (IA). Cette piste risque donc d'être abandonnée.

Mme Nachtergaele souhaite faire remonter une inquiétude très forte de la communauté pédagogique face à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Cela nécessite parfois de réajuster l'organisation même des évaluations. Il est de plus en plus question de faire des devoirs sur table. Elle plaide pour une concertation rapide sur « comment évaluer à l'époque de l'IA ».

Mme Pinede rapporte qu'en conseil de perfectionnement, les étudiants en information communication ont exprimé une forte opposition aux évaluations à distance, souhaitant un retour aux devoirs sur table. Ils estiment que ces modalités entraînent des inégalités, notamment entre ceux qui utilisent l'IA et ceux qui travaillent de manière honnête.

M. Hoffmann indique qu'une réflexion sera menée au cours de l'année à venir afin de commencer à modifier les façons de faire quant à l'évaluation.

M. Valat souligne la nécessité pour l'établissement d'engager une réflexion approfondie sur les modes d'évaluation, d'autant que de nombreux enseignants expriment un besoin d'accompagnement sur ce sujet. Il

s'interroge sur l'avenir des évaluations en TD et des devoirs à la maison, ainsi que sur les conséquences sur l'organisation des sessions d'examens si on revient à une multiplication des devoirs sur tables en présentiel.

Mme Lebraud rappelle que la période des examens est actuellement est très condensée. Elle signale l'augmentation constante du nombre d'étudiants en situation de handicap, avec 333 épreuves aménagées organisées ce semestre, contre 251 l'année dernière. Elle indique que la bibliothèque Rigoberta Menchù (BRM) qui permet de centraliser des étudiants avec équipements particuliers, dans un même espace calme et fonctionnel, est désormais saturée. Une des pistes de réflexion est de convoquer dans les amphithéâtres avec les autres étudiants, les étudiants qui n'auraient besoin que d'un tiers temps, sans autre demande d'aménagement.

M. Petit souhaite que cette piste soit abandonnée, estimant que les étudiants bénéficiant d'un tiers temps restent en situation de fragilité et que la BRM leur offre un environnement calme. Il craint qu'une fois le temps réglementaire écoulé, le bruit ambiant ne perturbe leur concentration. Il s'interroge également sur la gestion des surveillants face à la distinction entre étudiants avec ou sans tiers temps. Il préconise plutôt le recours à des salles supplémentaires afin de garantir leur confort.

M. Valat répond qu'avec l'augmentation du nombre d'étudiants que nous accueillons, nous sommes obligés de préempter d'autres salles. Il explique que le Service Commun de Documentation a rappelé que la vocation d'une bibliothèque n'est pas d'accueillir des examens et qu'il ne souhaite pas que l'on empiète sur d'autres espaces que le patio. D'autre part, il explique que si on démultiplie les espaces, les sollicitations des enseignants seront plus nombreuses, ce qui va susciter des mécontentements. C'est pour toutes ces raisons qu'il est envisagé de convoquer les étudiants en tiers temps dans les amphithéâtres avec les autres étudiants. Conscient du bruit que cela pourrait engendrer, on pourrait leur laisser un temps supplémentaire à un temps initialement prévu pour un tiers temps.

M. Hoffmann dit qu'il y a peut-être une marge de progression si on diminue le nombre d'épreuves pour pouvoir ensuite redispacher un dispositif plus important là où on en a besoin, tout en restant dans un calendrier restreint. Sinon, cela veut dire qu'il faut revoir le calendrier, ce qui aurait d'autres contraintes sur l'ensemble des temps de vie universitaires.

Mme Pinede ajoute que c'est un problème complexe et difficile et qu'il est nécessaire d'y réfléchir pour trouver des solutions satisfaisantes et pérennes, mais pour elle la solution de l'amphithéâtre n'est pas satisfaisante.

Mme Nachtergaele se demande si tous les examens terminaux, en plus des contrôles continus, sont vraiment nécessaires. Elle pense qu'une réflexion est certainement à mener sur l'inflation des évaluations.

M. Valat indique qu'une réflexion similaire avait déjà été menée par le passé sur la réduction du nombre d'évaluations. Si le principe avait fait consensus, sa mise en application n'avait pas suivi. Il fait part également d'un dispositif peu utilisé, permettant aux enseignants en contrôle continu, ayant plusieurs TD, d'organiser des évaluations regroupées avec le soutien du service des examens, à condition d'anticiper la demande. Ce système, équivalent à un contrôle terminal en TD, pourrait désengorger les périodes de sessions d'examens, mais nécessite une concertation avec les autres enseignants de la formation pour qu'ils acceptent qu'il n'y ait pas de cours à ce moment-là.

M. Petit rappelle que la liste « UNEF-EBM » qu'il représente s'est déjà opposée au moment du vote des MECC en septembre dernier au contrôle continu intégral pour la raison principale que cela ne permet pas une égalité complète entre tous les étudiants.

M. Jaillot répond qu'il existe des formations dans lesquelles l'ECI fonctionne bien. Il prend en exemple la licence archéologie et insiste sur la réelle possibilité de seconde chance en ECI qui donne satisfaction aux étudiants.

Mme Roques rétorque que l'ECI lui semble en effet inégal et que se baser sur une expérience personnelle ne permet pas un jugement arbitraire.

M. Valat intervient s'étonne de l'opposition à l'ECI de certains élus étudiants qui ne correspond pas au retour des étudiants dans l'enquête d'évaluation. Il considère qu'un bilan à la fois quantitatif (données de réussite) et qualitatif (échantillonnage sur l'ensemble des promotions concernées) serait plus probant que quelques témoignages épars.

Mme Lebraud poursuit le bilan des examens en soulignant la diminution du nombre de créneaux de surveillance non pourvus, grâce à la nouvelle organisation de collecte des indisponibilités des enseignants par les directions de département. Elle évoque cependant des difficultés en LEA, où de nombreuses matières d'application sont dispensées par des chargés de cours, contraignant à solliciter davantage les enseignants en langues déjà mobilisés sur d'autres surveillances. Elle note enfin que la remise des sujets dans les délais a facilité les contrôles en UFR et à la scolarité, tout en permettant l'attribution des surveillances aux responsables des sujets.

XIII/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Pinede sur le fond de soutien à la pédagogie demande le résultat de la commission d'attribution du 09/01/2025. Elle observe l'absence de représentation de sa liste dans la commission et demande que cette question soit portée à l'ordre du jour de la prochaine CFVU.

M. Hoffmann annonce que la prochaine CFVU se tiendra le 13 mars 2025.

La séance est levée à 12h05.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,



Alexandre PÉRAUD